

---

## INFORMATION POUR LE PUBLIC : QUI S'EN SOUCIE ?

A l'occasion du départ du professeur Marc Bogaert en tant que secrétaire de rédaction du Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique, un symposium s'est tenu le 21/12/2007 sur le thème « Information indépendante des patients en matière de médicaments », et plus spécifiquement sur le rôle des différents acteurs à ce sujet. Ce thème a été choisi suite à une proposition de directive européenne qui attribue un rôle important à l'industrie pharmaceutique en matière d'information du public.

### **Opinion de l'industrie pharmaceutique**

La proposition de directive européenne est bien accueillie par l'industrie pharmaceutique. Le porte-parole de l'industrie constate que le consommateur est demandeur d'une information plus large au sujet des médicaments qu'il utilise. Les producteurs estiment qu'ils sont les mieux placés pour informer le public, du fait qu'ils sont compétents pour leurs propres médicaments. Le manque potentiel d'indépendance n'est pas jugé pertinent par l'industrie dans le contexte actuel: l'indépendance est en effet inexistante, tout au plus s'agirait-il d'une "autre dépendance" étant donné que chaque source est « dépendante » et a son propre point de vue. Le patient-consommateur d'aujourd'hui souhaite s'informer, connaître plusieurs points de vue et se faire sa propre opinion à partir de sources divergentes. La discussion de savoir où l'information s'arrête et où la promotion commence n'est pas perçue comme étant problématique, dans la mesure où des dispositions d'autorégulation sont prises par l'industrie et que des instances telle que l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé veilleront à leur application.

### **Opinion du Bureau Européen des Unions de consommateurs**

Le délégué du Bureau Européen des Unions des Consommateurs (BEUC) ne partage pas du tout le point de vue de l'industrie qui rejoint la proposition actuelle de la Commission européenne. L'information dont le consommateur a besoin, dans un domaine aussi difficile et émotionnel que la santé, doit en effet être la plus objective possible. L'information sur un médicament ne peut pas traiter seulement des avantages potentiels mais doit tenir compte également des inconvénients possibles, et doit proposer une comparaison avec les alternatives existantes. Il est impossible d'exiger cela d'un producteur qui, en tout logique, souhaite vendre son produit. Le consommateur a besoin d'une information sur les médicaments qui soit intégrée dans le contexte plus large de l'information sur la santé, ce qui doit se faire à partir d'une source aussi indépendante que possible et avec une attention particulière quant à l'accessibilité de l'information.

### **Opinion de l'International Society of Drug Bulletins**

Sur base de son expérience en matière d'information des professionnels, l'*International Society of Drug Bulletins* (un réseau de revues offrant une information indépendante sur les médicaments) estime que ce n'est pas seulement d'une information indépendante dont on a besoin, mais aussi d'une information critique: la mise en balance des avantages et des inconvénients, l'évaluation des véritables avantages des nouveaux médicaments. Les médecins ont mis plusieurs années à réaliser que

cette analyse critique est nécessaire pour contrebalancer les messages promotionnels qui n'insistent que sur les aspects positifs. Un consommateur moyen est incapable de faire lui-même ces évaluations. Etant donné que les professionnels tels que les médecins ou les pharmaciens n'ont pas le temps de donner systématiquement toute cette information, et que les notices actuelles et les dépliants d'information n'abordent pas suffisamment ces données, d'autres stratégies doivent être recherchées. Une proposition méritant l'attention est que des notices pour

le public et des dépliants d'information devraient être préparés à partir d'une source indépendante, et seulement ensuite évalués par les producteurs et les services publics.

### **Conclusion du CBIP**

Il est donc très important que le grand public reçoive une information indépendante donnant une vision réelle des avantages et des risques des médicaments. Telle est la condition pour que le patient puisse contribuer à décider de son traitement en toute connaissance de cause.

## **Bon à savoir**

### **VACCINATION CONTRE LA COQUELUCHE CHEZ L'ADOLESCENT**

[Voir aussi communiqué du 29/2/08 dans la rubrique « Bon à savoir » sur notre site Web]

Le Conseil Supérieur de la Santé recommande depuis peu une vaccination de rappel contre la coqueluche chez tous les adolescents (à l'âge de 14 à 16 ans). Pour la recommandation complète, voir [www.health.fgov.be/CSS\\_HGR](http://www.health.fgov.be/CSS_HGR) (cliquer sur "Avis et recommandations"; mot-clé : coqueluche).

La vaccination de rappel contre la coqueluche chez l'adolescent a surtout pour objectif de prévenir la transmission de la coqueluche aux enfants qui ne sont pas encore (ou pas complètement) vaccinés, p.ex. les nourrissons de moins de 2 mois avant leur première vaccination: c'est en effet chez ces très jeunes enfants que l'évolution de la coqueluche est la plus grave. Il existe plusieurs arguments en faveur d'un rappel de vaccination systématique chez l'adolescent [voir Folia de

septembre 2007], plusieurs questions restent toutefois sans réponse. Ainsi, on ne sait pas si un rappel tous les 10 ans sera nécessaire. En effet, le vaccin ne protège que pendant 5 à 12 ans, et suite à la diminution de la circulation de Bordetella, la probabilité d'acquérir une immunité naturelle a déjà diminué ces dernières années. La vaccination de rappel systématique de la cohorte des adolescents diminuera probablement encore plus ce phénomène de «rappel naturel», entraînant ainsi une augmentation de la fréquence de la coqueluche chez les adultes. Il reste dès lors important de vacciner contre la coqueluche aussi les adultes en contact avec les nourrissons, notamment les jeunes parents et leurs proches ainsi que le personnel soignant des services de pédiatrie et des crèches, et les gardiennes d'enfants.